



Mise en danger de la vie d'autrui et non assistance

Par **GuieuxJ**, le **14/06/2014** à **09:38**

Bonjour

Voici le cas de conscience qui m'amène à vous interroger.

Mon employeur, qui vend et installe des matériels médicaux dans des cabinets privés et des Hôpitaux, refuse de faire suivre les formations nécessaires à l'installation des dits matériels aux techniciens.

Il fait néanmoins installer ces matériels.

J'ai même un extrait sonore où il reconnaît qu'il va faire installer chez (xxx grand hôpital) par les techniciens non formés parce que la formation aux matériels tombe en même temps et qu'il ne veut pas décaler l'installation.

Je l'ai averti du risque non négligeable que les techniciens commettent une erreur lors des installations de nouveaux matériels due à l'absence de formation et du fait que cela pouvait porter préjudice aux manipulateurs et aux patients.

Que dois-je faire?.

[s]PS:[/s]Pas de Représentants du Personnel et évidemment pas de CHSCT; juste moi, éternel empêcheur de tourner en rond

Pour ce qui est de l'enregistrement, il n'est pas clandestin; puisque réalisé lors d'une réunion de travail à la vue et au su de tous. (dictaphone au centre de la table...).

Merci de vos réponses, conseils et éventuellement m'indiquer si possible une réglementation juridique.

Cordialement, Merci.